

# Accord relatif aux régimes de vitesse sur le territoire de la Ville de Lausanne

Conclu entre

**La Ville de Lausanne**, représentée par sa Municipalité, place de la Palud 2, 1002 Lausanne,

d'une part,

et

**le comité d'initiative** représenté par

Matthieu Carrel

Xavier de Haller

Henri Klunge

Mathilde Maillard

ainsi que les représentants et représentantes des organisations suivantes :

SCCL – Société coopérative des commerçants lausannois

Trade Club Vaud

TCS Vaud

ACS Vaud

GastroLausanne

Hôtellerie Lausannoise

PSF – Parking St-François SA

Association Rue de Bourg- Saint-François

d'autre part.

\*\*\*\*\*

## **Préambule**

Le 2 février 2022, les représentants du comité d'initiative susmentionnés ont déposé auprès du Secrétariat municipal l'initiative communale intitulée « pour un Centre-ville apaisé et accessible à toutes et tous ».

L'initiative déposée demande que le Plan directeur communal intègre les éléments suivants :

- L'extension de manière ciblée des zones piétonnes dans et aux environs de la petite ceinture en lien avec le réseau de transports publics et le réseau de voies cyclables, notamment à la rue Centrale ;
- Un plan de hiérarchisation plus diversifié des routes sur le territoire communal favorisant trois axes d'interfaces avec le réseau routier national sur lesquels la vitesse est limitée à 50 km/h, tandis que dans les quartiers résidentiels la limitation est à 30 km/h ;
- Le maintien du rôle fonctionnel de la petite ceinture, incluant le maintien de la limitation générale de vitesse à 50km/h sur son tracé.

Le présent accord a pour objectif de forger un consensus entre la Ville de Lausanne et le comité d'initiative « pour un centre-ville apaisé » afin de faire avancer les projets de modération de vitesse pour améliorer la qualité de vie des habitantes et habitants, de protéger leur santé notamment, d'étendre les zones piétonnes et de garantir l'accessibilité multimodale du centre-ville et à ses parkings souterrains à usage public.

### **Afin de mettre en œuvre ce consensus, les parties conviennent de ce qui suit :**

I. Le comité d'initiative, les associations, sociétés signataires s'engagent à :

- retirer l'initiative communale intitulée « pour un Centre-ville apaisé et accessible à toutes et tous » ;
- ne pas s'opposer aux projets de modération des vitesses prévus sur les axes du réseau communal (selon annexe) ;
- ne pas s'opposer aux projets de modération des vitesses prévus dans les zones particulières signalées dans le PDCom telles que désignées sur l'annexe.

II. la Ville de Lausanne s'engage à :

- maintenir des limitations générales de vitesse à 50 km/h sur le réseau cantonal à l'exception des tronçons considérés en zone particulière au sens du PDCom et (selon annexe) ;
- garantir des aménagements permettant une vitesse à 50 km/h, soit notamment ne pas prévoir, en principe, d'arrêts de bus bloquants, sous réserve des situations relevant de la loi fédérale sur l'élimination des inégalités frappant les personnes handicapées
- maintenir la limitation générale de vitesse à 50 km/h sur l'avenue Jules-Gonin ;
- maintenir la limitation générale de vitesse à 50 km/h sur l'avenue d'Ouchy ;
- maintenir la limitation générale de vitesse à 50 km/h sur l'avenue des Figuiers, avenue Mont-d'Or et avenue Marc-Dufour ;

- Garantir l'accès au TIM depuis l'est par les avenues de Rumine, du Théâtre, la place Saint-François jusqu'à l'avenue Jules Gonin ;
  - maintenir la limitation générale de vitesse à 50 km/h sur l'avenue du Denantou à l'exception de la partie de l'avenue incluse dans le régime de vitesse correspondant au 30 km/h de nuit sur l'avenue de Denantou ;
  - informer au préalable le comité d'initiative des différentes mises à l'enquête des modifications de régime de vitesse telles que désignées sur l'annexe et fournir les rapports techniques produits en vue de leur publication ;
  - ne pas modifier, respectivement soumettre au Conseil communal un préavis proposant de modifier, le régime de vitesse tel que prévu par le présent accord et figurant sur l'annexe, à l'exception des accroches à la zone particulière de la place de la Gare, y compris l'accroche sur l'avenue d'Ouchy liée au plan d'affectation de la Rasude, dont la réalisation est prévue au-delà de la présente législature.
- III. La Ville de Lausanne s'engage en outre à consulter préalablement le comité d'initiative et l'association TCS Vaud sur tout projet nécessitant un préavis d'ouvrage spécifique au Conseil communal sur les axes à 50 km/h selon l'annexe et les projets de piétonisation du centre-ville.
- IV. Les parties s'engagent à communiquer de manière commune – notamment par l'organisation d'une conférence de presse commune – sur la mise en œuvre des régimes de vitesse tels que désignés sur l'annexe.
- V. Les parties s'engagent à respecter le présent accord durant toute la législature actuelle et jusqu'au 31 décembre 2026.
- VI. En cas de non-respect d'un des engagements de la présente convention par l'une des parties, ces dernières ne sont plus liées aux dispositions prévues par la présente convention.

Annexe : carte et liste des rues

\* \* \*

Établis en dix exemplaires originaux, un pour chaque partie, à Lausanne  
le 17 mai 2023

**Au nom de la Municipalité de Lausanne**

Le syndic  
Grégoire Junod

Le secrétaire  
Simon Affolter

**Pour le comité d'initiative :**

Matthieu Carrel      Xavier de Haller      Henri Klunge      Mathilde Maillard

**Pour la Société coopérative des commerçants lausannois :**

Anne-Lise Noz, Présidente      Filippo Botticini, Vice-président

**Pour le Trade Club Vaud :**

Pascal Vandenberghe, Président      Damien Riedo, Vice-président

**Pour le TCS Vaud :**

Yves-Stéphane Kellenberger, Président      Laurence Cretegy, Vice-président

**Pour l'ACS Vaud**

Xavier de Haller, Président      Bertrand Jeandupeux, Vice-président

**Pour GastroLausanne**

Alexandre Belet, Président      Christophe Roduit, Vice-président

**Pour Hôtellerie Lausannoise**

Stefano Brunetti Imfeld, Président      Cédric Fiora, Trésorier

**Pour PSF- Parking St-François SA**

Philippe Schuler, Président

Jean-Luc Tschumy, Administrateur

**Pour l'association Rue de Bourg- St-François**

Claude Jutzi, Président

Cédric Abikzer, Vice-président